

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt quatre septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Robert COUPLAIX, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Nicole JOULIA, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI
Mme Sophie HUYGHE à M. Philippe DALBON
Mme Anne DALESSIO à Mme Marie-Claude CERANA

Secrétaire de séance : Jérôme LOOSDREGT

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
22	Vendredi 20 septembre 2019	Vendredi 20 septembre 2019	Lundi 30 Septembre 2019

4 - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes – Éclairage des courts de tennis

La Région a souhaité renouveler, pour les années 2019-2020, son soutien aux collectivités dans le cadre du dispositif « *bourg-centres* ».

Ce plan bourg-centres permet d'accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement afin de revitaliser et renforcer l'attractivité des bourgs et favoriser le maintien, l'installation et la relocalisation des services et activités économiques.

Cette aide est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation thermique ambitieuse des bâtiments publics etc.).

Dans le cadre des travaux de rénovation des courts de tennis, il s'avère nécessaire de procéder à la réfection de l'éclairage au niveau des terrains, avec l'installation de projecteurs à leds moins énergivores.

L'ensemble des travaux correspond à un budget total de **19 457€ HT**.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de solliciter une participation financière à hauteur de 30 % auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de **5 837,10€**.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** une participation financière auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'opération de réfection de l'éclairage des courts de tennis,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité


